



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1729

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'Association Opéra National de Lyon, relative à la fourniture d'un appoint de chaleur pour le Grand Théâtre à partir de la chaufferie de l'Hôtel de Ville

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

**Rapporteur** : Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 DECEMBRE 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BERRA, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BLEY (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), M. TOURAINE (pouvoir à M. LE FAOU), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. BERNARD (pouvoir à Mme AIT MATEN)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BOUDOT

2015/1729 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION OPERA NATIONAL DE LYON, RELATIVE A LA FOURNITURE D'UN APPOINT DE CHALEUR POUR LE GRAND THEATRE A PARTIR DE LA CHAUFFERIE DE L'HOTEL DE VILLE (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis la réouverture du Grand Théâtre en 1993, après sa rénovation, la Ville fournit un appoint de chaleur, à partir de la chaufferie de l'Hôtel de Ville, à l'occupant du bâtiment, afin de permettre une exploitation correcte du site.

En effet, le chauffage du Grand Théâtre est assuré par une pompe à chaleur qui ne peut apporter une récupération de calories suffisante lorsque la température est proche de 0°C.

Une convention relative à la fourniture d'un appoint de chaleur avait été signée entre la Ville et l'Association Opéra National de Lyon, qui occupe les locaux, pour une durée de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, sans possibilité de tacite reconduction.

L'Association Opéra National de Lyon a sollicité le renouvellement de la convention à son échéance du 31 décembre 2015. Afin de permettre une exploitation du bâtiment dans des conditions correctes, la Ville a accepté de donner une suite favorable à cette demande.

La présente convention définit les obligations et les responsabilités de l'Association Opéra National de Lyon et de la Ville. Outre le paiement de l'énergie, à partir du relevé du sous-comptage identifiant sa consommation, l'Association participe aux coûts de maintenance des installations de chauffage et des éventuelles prestations de gros entretien.

La convention a une durée de trois ans, conformément à la convention de mise à disposition du Grand Théâtre à l'Association. Elle sera mise en œuvre dès l'exercice 2016 et se terminera le 31 décembre 2018.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

**DELIBERE**

1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Opéra National de Lyon, relative à la fourniture d'un appoint de chaleur pour le Grand Théâtre à partir de la chaufferie de l'Hôtel de Ville est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.

3- La recette de fonctionnement en résultant sera versée sur le budget de la Ville de Lyon, au chapitre 70, nature 70878, fonction 311, programme n° NRJ61, opération NRJACHAT.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY